

Le conseil municipal d'Huriel **s'est réuni le huit février deux mil vingt-deux** à dix-neuf heures, à la salle des fêtes, en session ordinaire dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, au nombre de vingt à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur ABRANOWITCH Stéphane, Maire, en suite de la convocation en date du trois février deux mil vingt-deux.

PRESENTS : **ABRANOWITCH** Stéphane - **PENAUD** Jean-Pierre - **MELSEN** Elise - **SIMON** Delphine
TABOURET Valérie - **PIAT** Jacques - **BONEMAISON** Frédéric - **CHABROL** Jean-Elie - **DUMONT** Serge -
GODET Véronique - **MAGNIERE** Mathieu - **MAUME** Christelle - **BOUTET** Samantha - **DEFFONTIS**
Sandrine - **BOURICAT** Gérard - **BLONDRON** Alain - **NAQUET** Corinne - **MARCHAND** Pauline -
DESGRANGES Antoine - **OGAR** Elodie - **POUVOIRS** :
LAURENT Serge à **PENAUD** Jean-Pierre
BERTHELIER Frédéric à **OGAR** Elodie
GRATIAN Caroline à **BOUTET** Samantha

Madame Delphine SIMON a été choisie comme secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.
Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter les points 9 10 et 11 à l'ordre du jour, qui accepte.

1. Plan d'investissement « reconquête centre-ville centre bourg » RCVCB :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les actions et leurs plans de financements, qui sont programmés sur la période 2022-2026, et qui font l'objet du contrat « reconquête centre-ville centre bourg » avec le Département. L'enveloppe totale des travaux est de 3 206 000 € HT.

Le conseil municipal à la majorité (5 abstentions) autorise Monsieur le Maire à

- Solliciter la subvention accordée par le Conseil départemental dans le cadre du dispositif « Reconquête centre-ville centre-bourg »,
- Solliciter les subventions accordées par d'autres financeurs (Union Européenne, État, Conseil régional),
- Signer le contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » définissant les modalités de partenariat entre la commune et le Département de l'Allier.

Plan d'action récapitulatif (Annexe I)

Reconquête centre ville centre bourg - Commune de
Synthèse du plan de financement prévisionnel

Année	Dépenses	Orientations	Montant € HT	Financement prévisionnel										TOTAL	
				Département		Etat		Région		EPCI		Commune			Bailleur
				Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux		
2022	Restauration Parements du Donjon de la Toque	cadre de vie	331 000,00	99 300,00	30,00%	145 682,00	44,01%	65 280,00	19,72%			20 738,00	6,27	310 262,00	
	Aménagement d'une boulangerie	vitalité	320 000,00	112 000,00	35,00%	93 000,00	35,00%	32 000,00	10,00%			64 000,00	20%	269 000,00	
TOTAL 2022			651 000,00	211 300,00	32,46%	238 682,00		97 280,00		-		84 738,00			
2023	Habitat intuitif	habitat	1 400 000,00	320 000,00	22,86%									1 080 000,00	
	Salle Commune Habitat intuitif	Vitalité	250 000,00	75 000,00	30,00%	87 500,00	35,00%	37 500,00	15,00%			50 000,00	20%	250 000,00	
TOTAL 2023			1 650 000,00	395 000,00	23,94%	87 500,00		37 500,00		-		50 000,00		1 080 000,00	
2024	Aménagement d'une médiathèque	Vitalité	340 000,00	102 000,00	30,00%	119 000,00	35,00%	51 000,00	15,00%			68 000,00	20%	340 000,00	
TOTAL 2024			340 000,00	102 000,00	30,00%	119 000,00		51 000,00		-		68 000,00		-	
2025	Mise aux normes bâtiment socio culturel (sdf)	vitalité	565 000,00	192 100,00	34,00%	197 750,00	35,00%	62 150,00	11,00%			113 000,00	20%	565 000,00	
	Chiffrage tr1 et tr2														
TOTAL 2025			565 000,00	192 100,00	34,00%	197 750,00		62 150,00		-		113 000,00			
2026	Extension bâtiment socio culturel	vitalité													
TOTAL 2026			-	-	#DIV/0!	-		-		-		-		-	
TOTAL GENERAL			3 206 000,00	900 400,00	24,94%	642 932,00		247 930,00		-		315 738,00		1 080 000,00	

plafonné à 900 000 €

cadre de vie	331 000,00	10,32%
habitat	1 400 000,00	43,67%
vitalité	1 475 000,00	46,01%
	3 206 000,00	100,00%

2. Périmètre RCVCB

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le périmètre du contrat 2022-2026 de « reconquête centre-ville centre bourg » avec le Département.

3. Demandes de subventions 2022 :

- Boulangerie :

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition et d'aménagement d'un bâtiment pour y installer l'actuel commerçant boulanger et propose le détail de l'opération, dépenses et plan de financement d'un montant de 320 000 € HT.

Le Conseil municipal, à la majorité (5 abstentions), après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières suivantes :

- Département 112 000 €,
- État 92 330 €,
- Région Auvergne Rhône-Alpes 32 000 €
- Le reste à charge pour la commune est de 83 670 €.

- Voirie :

Monsieur le Maire présente les 7 opérations de voirie 2022 qui sont les suivantes :

Les opérations de voirie 2022	MONTANTS HT
Aménagement côté droit la Genebrière :	66 794,50 €
Enduit Route de Beauregard :	6 064,00 €
Revêtement trottoirs route de la Chapelaude :	31 169,00 €
Enrobé rue du Parc :	15 434,00 €
Enduit début chemin de Marignat :	2 374,50 €
Pose de caniveaux Rue des Musardes :	4 196,00 €
Enduit début chemin 6 rte de Montluçon :	2 133,00 €
Total des travaux de voirie :	128 165,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du département 03 pour une subvention à 30% soit 38 449,50 €.

- Donjon de la Toque :

Monsieur le Maire rappelle le montant des travaux du Donjon de la Toque de 327 050 € qui se répartit en une tranche ferme de 143 364 € HT et une tranche optionnelle de 183 686 € HT. La Drac et la Région Auvergne Rhône-Alpes ayant déjà été sollicitées pour subventionner la tranche ferme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières suivantes :

- Sur la tranche optionnelle, la DRAC à hauteur de 40% soit 73 474 €, et la Région à hauteur de 20% soit 36 737 €.
- Sur la totalité arrêtée à 331 000 €, le Département à hauteur de 99 300 €.

4. DSP Camping :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération d'avril 2019 le conseil municipal a délégué la gestion du camping municipal du Moulin de Lyon, pour 3 ans à un délégataire privé. La délégation de service public arrivant à son terme, le Conseil Municipal, à la majorité (5 contre) après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à lancer une nouvelle procédure de consultation de délégation de service public, sous forme d'affermage, pour la gestion du camping d'Huriel.

5. Taxe d'assainissement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après avoir délibéré, décide de maintenir la redevance assainissement à 2,75 € le m³, pour l'année 2022.

6. Déplacement de la salle des mariages à « la maison du temps libre » :

La salle utilisée pour célébrer les mariages à la Mairie, étant indisponible en raison des travaux de rénovation de la mairie, depuis le mois de janvier 2022, jusqu'à juin 2022, Monsieur le Maire propose d'utiliser temporairement la maison du temps libre pour célébrer les mariages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à célébrer les mariages à la maison du temps libre, 39 rue des remparts, 03380 Huriel, pendant les travaux de la Mairie.

7. Subvention exceptionnelle à l'association « La route des églises peintes du Bourbonnais » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à inscrire 100 € de subvention exceptionnelle au Budget principal 2022 pour le versement de cette subvention à « la route des églises peintes du Bourbonnais » pour sa participation à l'opération « Patrimoine et numérique ».

8. Emprunts :

Conformément à la délibération du 26 mai 2020, Monsieur le Maire présente les offres du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne, pour un emprunt de 120 000 €, et sollicite l'accord du conseil municipal pour la réalisation de 2 emprunts :

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions) après avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à souscrire un emprunt de 120 000 € sur 15 ans et à l'inscrire au budget principal au compte 1641,
- autorise Monsieur le Maire à souscrire un emprunt de 50 000 € et à l'inscrire au budget annexe assainissement au compte 1641.

9. Rachat des parcelles pour le restaurant à l'EPF Auvergne :

Monsieur le Maire rappelle que l'Établissement Public Foncier Auvergne a acquis pour le compte de la commune, les immeubles cadastrés AA121 de 253 m² et AA122 de 17 m² destinés à aménager un restaurant, et qu'il propose de les racheter, par acte notarié, pour un total de 91 000 € TTC.

Le conseil municipal, à la majorité (5 abstentions) après avoir délibéré, accepte le rachat par la commune à l'EPF Auvergne les immeubles cadastrés AA121 et AA 122, pour 91 000 € TTC (75 000 € et 16 000 €).

10. Contrats PEC

Madame Tabouret, adjointe aux affaires scolaires et au personnel rapporte, qu'un agent du pôle enfance en contrat aidé, Parcours Emploi et Compétences (PEC), actuellement en maladie, ne souhaite pas poursuivre son contrat. Cette décision, concomitante à d'autres arrêts pour maladie, impacte l'organisation du pôle enfance, et nécessite de recourir à un nouveau contrat PEC et de modifier un contrat PEC existant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, autorise la modification d'un contrat PEC et la création d'un nouveau contrat PEC.

11. Horaires d'ouverture de la poste :

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré, en présence de Monsieur Penaud, 1^{er} adjoint, les responsables de la Poste pour les heures d'ouverture de l'agence d'Huriel. Le constat, fait par Monsieur le Maire, que les heures d'ouvertures prévues avec la Poste ne sont pas respectées, la

Poste a dit ne pas pouvoir assurer ces heures d'ouverture, au motif de manque d'agents, puis a dit que la fréquentation était en baisse.

La poste propose de passer de 24 heures hebdomadaires à 18h avec un planning d'ouverture déterminé, selon la formule sans plus de garantie d'ouverture qu'actuellement.

En alternative il est proposé de recourir à un facteur guichetier avec des ouvertures de la poste du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 soit 17h50 hebdomadaire.

Monsieur le Maire sollicite le vote du conseil municipal pour le choix d'une des 2 options. Le conseil municipal à la majorité (6 contre) après avoir délibéré opte pour l'option « facteur guichetier ».

Affaires générales :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'information qui a circulé sur un projet de fermeture de classe à la rentrée 2022 est erronée.

Prochain conseil municipal le **Jeudi 17 Mars 2022.**